



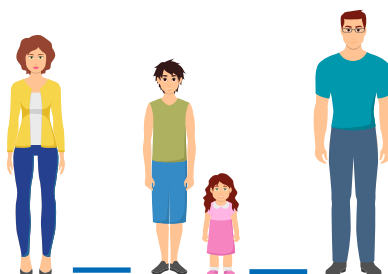
SÉPARATION



**ESPACES
DE RENCONTRE**

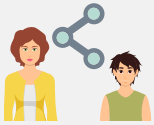


**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



LES ESPACES DE RENCONTRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lors d'une séparation conflictuelle entre les deux parents, il est parfois difficile de maintenir le lien avec le ou les enfant(s). Les espaces de rencontre sont des lieux transitoires, neutres et sécurisants où parents (ou personnes titulaires d'un droit de visite) et enfants peuvent se retrouver à l'extérieur du domicile. Ils permettent de :



Maintenir ou rétablir le lien entre l'enfant et le parent chez qui il n'habite pas



Créer les conditions propices à une relation parent/enfant apaisée



Faire évoluer les relations afin qu'elles puissent continuer en dehors de l'espace rencontre, grâce à un accompagnement spécialisé

DANS QUELS CAS VOIR MON ENFANT DANS UN ESPACE DE RENCONTRE ?

Ces lieux sont destinés à toutes les familles dans le cadre de séparations conflictuelles. Vous pouvez vous rendre dans un espace de rencontre si vous n'habitez pas avec votre enfant et que la mise en place de votre droit de visite est difficile ou interrompue.

Un magistrat (juge aux affaires familiales ou juge des enfants) peut vous orienter en espace de rencontre à la suite d'un jugement. Il vous délivrera alors un document vous permettant d'accéder à l'espace de rencontre. Mais vous pouvez également être orienté par un travailleur social ou vous rapprocher directement d'un espace de rencontre près de chez vous, sans forcément passer par un juge.

COMMENT VA S'ORGANISER MON PASSAGE DANS UN ESPACE DE RENCONTRE ?

Dans un premier temps, vous serez reçu(e) avec votre enfant par un professionnel. Il vous informera sur :

- > Le fonctionnement de l'espace de rencontre (règlement, modalités d'accueil...)
- > Les rapports que la structure entretient avec les institutions judiciaires et administratives

En fonction de votre situation, les rencontres dans les locaux de la structure pourront ensuite prendre différentes formes :

- > Avec ou sans présence obligatoire de l'intervenant
- > Avec ou sans sortie possible
- > Sous forme d'un simple « passage de bras » de l'enfant entre vous et l'autre parent

EST-CE QUE JE DOIS PAYER POUR ME RENDRE DANS UN ESPACE DE RENCONTRE ?

L'accès à un espace de rencontre est gratuit.

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation
- > Rendez-vous sur www.monenfant.fr pour trouver un espace de rencontre près de chez vous ou accéder à des conseils pratiques pour les parents au quotidien